



MOTION DU COMITÉ CENTRAL : LICENCES DE JOUEURS

Le Comité central (CC) a présenté une motion à l'Assemblée des délégués (AD) en vue de la création d'un département pour la formation et la promotion de la relève, détaillée dans un autre document.

Afin de réaliser ce projet, nous avons besoin en 2016 d'un montant supplémentaire de CHF 90'000 au budget. Il sert à couvrir les coûts de ce nouveau service et à financer des cours de formation supplémentaires.

Le CC dépose donc une motion en vue de l'introduction d'une licence avec laquelle les joueurs qui utilisent davantage les prestations de la FSE contribuent davantage à leur coût.

La proposition d'origine du CC a été présentée dans la RSE 8/2014. Nous sommes heureux que beaucoup de clubs et de membres aient apporté des commentaires à ce projet et émis des propositions d'amélioration.

Nous nous sommes confrontés intensivement aux points de vue qui se sont exprimés et, grâce à la participation de la base, une nouvelle proposition a mûri et nous vous la présentons maintenant.

La cotisation des adultes à la FSE reste inchangée, à CHF 75 par année. La participation à un à deux matchs de CSE, CSG ou de team-cup est incluse dans ce montant. Les membres qui jouent davantage de parties comptant pour la liste de classement ont besoin d'une licence. Nous avons consciemment fixé les coûts de la licence à un niveau très bas, afin de ne décourager personne de jouer. Les membres pour lesquels leur club a commandé la licence en début d'année ne paient que CHF 25 par an. Mais si la licence devient nécessaire en cours d'année du fait que le joueur a disputé plus de 2 parties en CSE, CSG ou de team-cup, elle est alors facturée CHF 40. Ce supplément est dû au travail administratif nécessaire pour une commande de licence après coup.

Les juniors paient CHF 75 de cotisation par an, et la licence est comprise dans ce montant. Il en est de même pour les cadets, qui versent CHF 50 par an. Il est important d'encourager nos jeunes membres à jouer davantage de parties officielles. C'est pourquoi la question de la licence ne doit pas du tout se poser pour ces deux catégories.

La cotisation annuelle des membres individuels se monte à CHF 120 (sans licence).

Mettre en place un système administratif simple, à même d'éviter des coûts inutiles, est une de nos grandes préoccupations. Ainsi, par exemple, aucune licence ne sera remise sous forme matérielle, il sera simplement mentionné dans la liste des membres sur notre site internet qui dispose de la licence annuelle.



C'est lors de la mise à jour de la liste des membres de chaque club, en début d'année, que s'effectuera également la commande de licences.

Dans les championnats par équipes régionaux comptant pour la liste de classement, il sera facturé à l'organisateur une taxe forfaitaire entre CHF 50 et 100 en cas de participation de joueurs sans licence ou non membres de la FSE. Une procédure précise doit encore être fixée. Les organisateurs de tournois individuels comptant pour la liste de classement devront s'acquitter d'une taxe de CHF 20 par joueur non licencié issu de la Suisse. Les participants étrangers avec un code FIDE ne paient pas de taxe.

Le budget 2016 prévoit la mise en place d'un département pour la promotion de la relève à partir de mars. En 2017, les coûts annuels supplémentaires occasionnés par ce service devraient être couverts par la contribution de J+S.

Après une admission de la FSE chez J+S, une partie des coûts de ce département pour le poste de responsable de la formation de la relève devrait être assumée par J+S. Il est prévu de destiner ces montants à utilisation libre dès 2017 / 2018 à une nouvelle structure chargée du renforcement des fédérations régionales.

Grâce à l'appartenance à J+S, des contributions importantes devraient parvenir aux clubs et aux fédérations régionales pour la formation des jeunes, alors que les investissements seront dans tous les cas pris en charge par la FSE. Partant d'une vision intégrale à tous les niveaux, on peut ainsi affirmer que les investissements seront totalement amortis dans moins de 5 ans.